



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 FÉVRIER 2026**

Le Maire de la commune de Belforêt-en-Perche (Orne) certifie avoir convoqué le **04/02/2026**, en session ordinaire, pour le **Mardi 10 Février 2026, à 18h30** les membres composant le conseil municipal, avec pour

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Nomination d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte rendu de la réunion du 02/12/2025
- 3/ Proposition d'achat du bâtiment communal de la commune déléguée d'Origny-le-Butin
- 4/ Proposition d'achat du bâtiment communal de la commune déléguée de Saint-Ouen-de-la-Cour
- 5/ Demande de DETR pour travaux réseau pluvial Rue des Platanes, commune déléguée du Gué de la Chaîne
- 6/ Demande de subvention Fonds Vert pour le projet gîte, commune déléguée de Sérigny
- 7/ Demande de subvention Fonds Vert pour le projet MAM, commune déléguée du Gué de la Chaîne
- 8/ Choix de l'entreprise pour l'étude de sol du projet MAM
- 9/ Délibération pour déclassement du domaine public de la parcelle "Les Palaines" commune déléguée du Gué de la Chaîne
- 10/ Délibération pour vente d'une portion d'un chemin communal à "L'Hôtel Bourgouin" commune déléguée du Gué de la Chaîne
- 11/ Délibération pour vente d'une portion d'un chemin communal à "Les Loges" commune déléguée de Sérigny
- 12/ Choix d'acquérir 2 personnages rétro réfléchissants pour passage piétons de l'école
- 13/ Informations et questions diverses

**Etaient présents** : M. BOULAY David, Maire, Mmes : CHEMIN Anne, DESPIERRES Sylvie, GENTNER Colette, HERVÉ Magalie, LEQUEFFRINEC Martine, VAUTHIER Paméla, VINCENT Catherine, MM : CALOMNE Michel, GAUTRET Joël, HEROUIN Michel, JACOB Jean-Pierre, LÉONE René, PEZARD Matthieu, SUZANNE Guy, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration** : Mmes : LECROART Cécile à M. CALOMNE Michel, POULAIN Sylvie à Mme VINCENT Catherine, MM : BENOIT Patrice à M. HEROUIN Michel, OLIVE Jean-Luc à Mme CHEMIN Anne

**Absents** : Mmes : GABILLARD Catherine, PERLUXO Maria, MM : HEREDIA Robert, VINCENT Philippe

### **1/ M. Guy SUZANNE a été nommé secrétaire de séance**

La séance a été publique.

### **2/ Le procès verbal de la dernière séance du 02 décembre 2025 est lu et adopté.**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, le Conseil Municipal a délibéré de la manière suivante :

### **3/ OFFRE D'ACHAT DU BÂTIMENT "MAIRIE-ECOLE" ET TERRAIN LE JOXTANT SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ORIGNY-LE BUTIN**

*Extrait de la délibération N° 2026\_001 reçue de la Préfecture le 19/02/2026*

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil de la proposition d'offre d'achat reçue par M. Benoit FAURE, Mme Elodie FERTIL et M. et Mme Bernard FERTIL pour le bâtiment "Mairie-école" ainsi que le terrain le jouxtant (parcelles cadastrées section C n°36 ; 35 et 33) d'une superficie totale de 14a 92 ca qui est à vendre dans la commune déléguée d'Origny-le-Butin.

Leur offre est de 171 030,00 € sans intention de recourir à un prêt et la vente sera soumise aux conditions suspensives (état hypothécaire, diagnostics, servitude...).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réfléchir à cette offre d'achat.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- Accepte l'offre d'achat faite par M. Benoit FAURE, Mme Elodie FERTIL et M. et Mme Bernard FERTIL pour la somme de 171 030,00 € net vendeur,
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente décision,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

### **4/ OFFRE D'ACHAT DU BÂTIMENT COMMUNAL SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-OUEN-DE-LA-COUR**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu une proposition d'achat mais celle-ci est inférieure au prix de vente.

Comme la mise en vente de ce bâtiment est récente et qu'il y a régulièrement des visites, le conseil souhaite encore attendre avant de prendre une décision.

Ce sujet sera reporté lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

### **5/ DEMANDE DE DETR POUR RÉFECTION RÉSEAU PLUVIAL "RUE DES PLATANES" COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LE GUÉ-DE-LA-CHAÎNE**

*Extrait de la délibération N° 2026\_002 reçue de la Préfecture le 24/02/2026*

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réfection du réseau pluvial de la "Rue des Platanes" sur la commune déléguée de Le Gué-de-la-Chaîne, cette dernière peut être subventionnée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Un devis de l'entreprise ZUNINO nous est fourni pour un montant total de 37 070,00 € HT soit 44 484,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de réaliser ces travaux et de faire une demande de DETR à hauteur maximal de 35%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de DETR 2026 pour ce projet,
- Accepte que cette dépense soit inscrite au budget 2026.

**6/ DEMANDE DE FONDS VERT - RÉHABILITATION DE L'ANCIEN COLLEGE EN GÎTE ET SALLE MULTI ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SÉRIGNY**

*Extrait de la délibération N° 2026\_003 reçue de la Préfecture le 24/02/2026*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ancien collège situé sur la commune déléguée de Sérigny en gîte et salle multi activités et explique que ce dernier peut être subventionné par le Fonds vert.

Honoraires architecte	92 610,00 €	111 132,00 €
Honoraires BET	12 990,00 €	15 588,00 €
Géomètre	1 900,00 €	2 280,00 €
Contrôleur technique	9 250,00 €	11 100,00 €
Coordonnateur SPS	3 250,00 €	3 900,00 €
Désamiantage	35 000,00 €	42 000,00 €
Terrassement voirie réseaux divers	151 000,00 €	181 200,00 €
Gros œuvre démolition	50 000,00 €	60 000,00 €
Charpente couverture bardage	170 000,00 €	204 000,00 €
Menuiseries extérieures	70 000,00 €	84 000,00 €
Menuiseries intérieures bois	30 000,00 €	36 000,00 €
Plâtreries cloisons sèches plafonds	115 000,00 €	138 000,00 €
Isolation polyuréthane au sol	35 000,00 €	42 000,00 €
Carrelages faïences	40 000,00 €	48 000,00 €
Peinture sol collé	30 000,00 €	36 000,00 €
Plomberie sanitaire chauffage ventilation	125 000,00 €	150 000,00 €
Electricité	65 000,00 €	78 000,00 €
Plantations	29 000,00 €	34 800,00 €
Mobiliers	35 000,00 €	42 000,00 €
<b>Total SANS les aléas</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>1 320 000,00 €</b>
Aléas	99 440,00 €	119 328,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 199 440,00 €</b>	<b>1 439 328,00 €</b>

Monsieur le Maire propose de faire une demande de Fonds Vert.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de Fonds Vert pour ce projet,
- Accepte que cette dépense soit inscrite au budget 2026.

**7/ DEMANDE DE FONDS VERT - PROJET CRÉATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LE GUÉ-DE-LA-CHAÎNE**

*Extrait de la délibération N° 2026\_004 reçue de la Préfecture le 24/02/2026*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles sur la commune déléguée du Gué-de-la-Chaîne et explique que ce dernier peut être subventionné par le Fonds Vert.

Assistance à maîtrise d'ouvrage	9 144,00 €	10 972,80 €
Honoraires architecte	32 885,00 €	39 462,00 €
Contrôleur technique	6 740,00 €	8 088,00 €
Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé	3 180,00 €	3 816,00 €
Gros œuvre/maçonnerie	132 906,50 €	159 487,80 €
Charpente couverture	70 562,68 €	84 675,22 €
Cloisons doublages faux plafonds	36 077,20 €	43 292,64 €
Electricité	19 850,00 €	23 820,00 €
Plomberie sanitaire / chauffage ventilation	43 250,00 €	51 900,00 €
Menuiseries extérieures	46 360,00 €	55 632,00 €
Menuiseries intérieures bois	30 405,00 €	36 486,00 €
Peintures	23 777,93 €	28 533,52 €
Carrelage	2 000,00 €	2 400,00€
Déplacement citerne/plantations/place PMR	12 730,00 €	15 276,00 €
Aléas	41 791,93€	50 150,32€
<b>TOTAL</b>	<b>511 660,24 €</b>	<b>613 992,29 €</b>

Monsieur le Maire propose de faire une demande de Fonds vert.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- Accepte la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de Fonds vert pour ce projet,
- Accepte que cette dépense soit inscrite au budget 2026.

**8/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ÉTUDE DE SOL DU PROJET MAM**

Ce sujet sera reporté lors d'une prochaine réunion de conseil municipal car pas assez d'éléments pour faire le choix de l'entreprise (réception d'un seul devis).

**9/ 10/ 11/ PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LES CHEMINS : "LES PALAINES" ET "L'HÔTEL BOURGOIN" SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LE GUÉ-DE-LA-CHAÎNE ET "LES LOGES" SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SÉRIGNY**

*Extrait de la délibération N° 2026\_005 reçue de la Préfecture le 24/02/2026*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est saisi par des demandes d'acquisitions de chemins effectuées par les riverains de ces derniers. Dans un premier temps, et conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche

maritime il convient de mettre à l'enquête publique la potentielle vente de ces chemins ruraux, qui ne sont plus affectés à l'usage du public et qui sont donc dans le domaine privé de la commune.

Les chemins concernés sont :

- \* "Les Palaines" situé sur la commune déléguée du Gué-de-la-chaîne
- \* "L'Hôtel Bourgouin" situé sur la commune déléguée du Gué-de-la-chaîne
- \* "Les Loges "situé sur la commune déléguée de Sérigny.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

- DECIDE de procéder à l'enquête publique, préalable à l'aliénation des chemins ruraux, de "Les Palaines", de "l'Hôtel Bourgouin" situé sur la commune déléguée du Gué-de-la-chaîne et de "Les Loges "situé sur la commune déléguée de Sérigny,
- AUTORISE Monsieur le Maire à nommer un commissaire enquêteur qui sera Mme Cloé LECUYER, secrétaire de mairie d'Igé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **12/ CHOIX D'ACQUÉRIR 2 PERSONNAGES RÉTRORÉFLÉCHISSANTS POUR PASSAGE PIÉTONS DE L'ÉCOLE**

Afin de sécuriser les abords de l'école, la commune d'Igé souhaite acquérir 2 personnages rétroréfléchissants pour le passage piétons devant l'école.  
Elle propose de faire un achat groupé avec notre commune.  
Le prix unitaire est de 514,00 € HT

La commune de BELFORÊT-EN-PERCHE émet<sup>2</sup> un avis favorable pour l'achat groupé de 2 personnages.

### **13/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le FDGDON organise une réunion avec les piégeurs le 19/02/2026 à 17h30 à la Mairie de Belforêt-en-Perche.
- Le GDS ORNE organise une réunion publique le 31/03/2026 à 20h00 à la salle polyvalente de Bellême sur le piégeage des frelons asiatiques.
- Remerciement de Mme PILTÉ pour la gerbe offerte par la commune lors des obsèques de son époux Serge.
- Hydrocurage des buses par la CdC prévu le 24/02/2026.
- Débat d'Orientation Budgétaire prévu le 24/02/2026
- Vote du budget prévu le 03/03/2026.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.